Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_14-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 02 - 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Tiphanie JACOMINO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Kathia VIEL à Evelyne CHAUVEL / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

Création d'emploi permanent et modification du tableau des effectifs

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_14-DE

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L.332-14 L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Création de postes au sein du tableau des effectifs

Direction Générale des services - Direction du Spectacle vivant et de la culture

La médiation culturelle est le moyen d'ouvrir la culture au plus grand nombre à travers des actions menées par des artistes et autres professionnels des arts (techniciens, plasticiens, comédiens, metteurs en scène, etc...) au moyen d'ateliers pratiques, de rencontres entre publics et professionnels, de répétitions ouvertes, de représentations scolaires, visites de salles, etc...Elle est ainsi créatrice de lien social sur un territoire.
Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif précieux pour développer ce type d'actions sur le territoire.
Initialement porté conjointement par la chargée de mission du Projet Culturel Territorial et par La Balise, le CLEA est désormais porté uniquement par La Balise depuis septembre 2024, la chargée de mission n'ayant pas été remplacée depuis juin 2024.
Grâce à l'agent recruté dans le cadre d'un contrat d'apprentissage au sein de La Balise qui a démarré en septembre 2024, le périmètre de la médiation culturelle de La Balise a été ainsi agrandi sur la saison 2024/2025 : la responsable de médiation culturelle a pu proposer plus d'actions, au travers de plus nombreuses disciplines, et pour un public plus large et davantage diversifié. Ceci à la fois pour répondre aux inquiétudes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays-de-la-Loire (DRAC), soucieuse de la diversité des disciplines prodiguées via les actions culturelles, et à la fois pour continuer de développer plus largement les publics de La Balise.
Au regard de ce contexte, il apparaît nécessaire de pérenniser ces missions.

Il est donc proposé de créer un poste de chargé de Médiation Culturelle et de Communication sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.

Direction Générale adjointe « développement territorial » - Direction de l'Habitat

Le Directeur actuel de l'Habitat a souhaité entamer un processus de cessation progressive d'activité à compter du 1er août 2025 avant de faire valoir ses droits à la retraite. Il était prévu d'anticiper ce départ en recrutant en amont un technicien en charge de l'Habitat qui avait vocation à prendre à terme la responsabilité du service.
Au vu de l'arrêt actuel du Directeur et de la charge de travail conséquente du service, il est proposé d'anticiper ce recrutement.

Il est donc proposé de créer un poste à temps complet de Technicien en charge de l'Habitat sur les trois grades du cadre d'emploi de Technicien Territorial. A l'issue de la procédure de recrutement, les postes restant vacants pourront être supprimés.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_14-DE

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.313-1 et suivants,
Vu le BP 2025, Chapitre 12,
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 27 février 2025,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de chargé de Médiation Culturelle et de Communication à temps complet au sein de La Balise, sur le grade d'Adjoint Administratif,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de Technicien en charge de l'habitat à temps complet au sein de la Direction Habitat, sur les trois grades du cadre d'emploi de Technicien Territorial,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2025,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : la création de :
- **un emploi permanent à temps complet de chargé de Médiation Culturelle et de Communication au sein de La Balise sur le grade d'Adjoint Administratif,**
- **un emploi permanent de Technicien en charge de l'habitat à temps complet au sein de la Direction Habitat, sur les trois grades du cadre d'emploi de Technicien Territorial ;**

Article 2 : de préciser que à l'issue de la procédure de recrutement, les postes restant vacants pourront être supprimés ;

Article 3 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après, à compter du 1er mai 2025 :

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_14-DE

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 27/02/2025	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 03/04/2025	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP		TEMPS DE TRAVAIL
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR CONTRACTUELS	
EMPLOI FONCTIONNEL	DGS	DGS	1	0	1	1		1		TC
	DGA	DGA	4	0	4	4		4		TC
SOUS TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL			5	0	5	5		5		
FILIERE ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR	1	0	1	1		1		TC
	ATTACHES	ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1	1		1		TC
		DIRECTEUR	1	0	1					TC
		ATTACHE PPAL	8	0	8	7	1	7	1	TC
		ATTACHE	5	0	5	2	1	2	1	TC
	REDACTEURS	REDACTEUR PPAL DE 1ERE CL	11	0	11	11		11		TC
		REDACTEUR PPAL DE 2EME CL	2	0	2	2		2		TC
		REDACTEUR	13	0	13	4	3	4	3	TC
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1ERE CL	22	0	22	20		20		TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CL	10	0	10	7		7		TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF	21	1	22	17	2	17	2	TC
			1	0	1					17,5/35ème
SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			96	1	97	72	7	72	7	
		INGENIEUR PPAL	2	0	2	2		2		TC
		INGENIEUR	5	0	5	3	1	3	1	TC
	TECHNICIENS	TECHNICIEN PPAL DE 1ERE CL	8	1	9	5	1	5	1	TC
		TECHNICIEN PPAL DE 2EME CL	7	1	8	6	1	6	1	TC
		TECHNICIEN	18	1	19	9	7	9	7	TC
	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PPAL	22	0	22	18		18		TC
		AGENT DE MAITRISE	13	0	13	10		10		TC
	ADJOINTS TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ERE CL	10	0	10	9		9		TC
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	11	0	11	7	1	7	1	TC
		ADJOINT TECHNIQUE	42	0	42	31	5	31	5	TC
			1	0	1					17,5/35ème
SOUS TOTAL FILIERE TECHNIQUE			139	3	142	100	16	100	16	
FILIERE SPORTIVE	CONSEILLERS DES APS	CONSEILLER DES APS	1	0	1	1		1		TC
	EDUCATEURS DES APS	EDUCATEUR DES APS PPAL DE 2EME CL	1	0	1	1		1		TC
		EDUCATEUR DES APS	12	0	12	8	4	8	4	TC
	OPERATEUR DES APS	OPERATEUR DES APS QUALIFIE	1	0	1					12,2/35ème
SOUS TOTAL FILIERE SPORTIVE			15	0	15	10	4	10	4	
TOTAL FILIERES			255	4	259	187	27	187	27	

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 8 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Hervé BESSONNET

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 10 AVR. 2025
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.